

"alain.suinot" <alain.suinot@wanadoo.fr> a écrit dans le message de news le 04/10/2005:

les bouteilles que l'on utilisent sont marquée AIR mais sur les bouteilles NITROX, quel est le marquage ?

La réponse d'Alain FORET ce même jour:

Soit Air/Oxygène, soit Oxygène

Dans les 2 cas, les bouteilles sont considérées comme "Service oxygène", ce qui suppose le respect de règles particulières liées aux risques de manipulation de l'O₂, y compris pour une inspection visuelle (gants, matériel spécifique, etc.).

Pour l'instant, la France accepte les bouteilles AIR jusqu'à 40% d'O₂ max. Il faut qu'à aucun moment la bouteille soit en contact avec plus de 40% d'O₂ : ce qui interdit tout gonflage par tranvasement avec ces bouteilles. A terme, la question de la déclinaison de la norme européenne se pose (norme EN 13949). Celle-ci définit l'air enrichi en oxygène (EAN) comme débutant à plus de 22% d'O₂. Ce qui supposerait alors que toute utilisation de nitrox nécessiterait un matériel spécifique. Cela n'irait pas dans le sens du développement du Nitrox :-((A suivre ...

.....

Jusqu'à preuve du contraire, le marquage est Oxygène". Une bouteille "service oxygène" peut être utilisée pour de l'air enrichi en O₂ (donc du Nitrox) ou pour de l'O₂ pur. A ma connaissance (je peux me tromper !) il n'y a pas de marquage officiel "nitrox". Pour mettre du nitrox dans une bouteille, c'est le marquage "Service oxygène". En tout cas, c'est comme cela en France. Je parle du marquage officiel, fait une usine, pas d'une vague peinture sur le bloc avec des mentions nitrox.

Aujourd'hui, l'arrêté de 2004 prévoit :

1° utilisation possible de bouteilles marquées "Air" jusqu'à 40% O₂.

2° au-delà de 40% O₂, utilisation de bouteilles spécifiques "Service oxygène", c'est à dire marquées "AIR/OXYGENE" ou "OXYGENE" (il n'y a pas d'autre mention à ma connaissance"

Demain, s'il fallait appliquer la norme européenne, le cas n°1 disparaîtrait ne laissant que le n°2 : Bouteille "service oxygène" pour toute plongée nitrox;

Cordialement,
Alain Foret